

Espace-Formation : au service de la personne handicapée

À l'occasion de l'Année de la personne handicapée, poussons la porte d'Espace-Formation. Ici, accueil et professionnalisme favorisent l'insertion dans la vie active.

IMPLANTÉ au 132, rue de Bruxelles à Namur, Espace-Formation est l'un des 14 centres de formation professionnelle agréés par l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'intégration des personnes handicapées). Il s'agit d'un centre spécialisé dans une offre pour le secteur tertiaire. Mireille Daussoigne, directrice, répond à nos questions.

♦ **Quelles sont les formations proposées ?**

♦ Secrétariat, comptabilité, bureautique, langues. Toutefois, les parcours peuvent être adaptés en fonction du projet professionnel du stagiaire. Nous organisons également une préformation ainsi qu'une formation continue.

Qualifiantes

♦ **Les formations sont dites qualifiantes, individualisées et en alternance. Qu'entend-on par là ?**

♦ Qualifiantes, car elles sont déclinées en terme d'employabilité : l'objectif est de former le stagiaire à une fonction suffisamment souple pour lui permettre de s'adapter aux demandes des entreprises. Les niveaux d'employabilité sont analysés avec les entreprises. Les périodes de formation en entreprise, qui représentent au moins 30 % de la durée de for-



Mireille Daussoigne, directrice du centre Espace-Formation situé au 132, rue de Bruxelles à Namur.

118679



La formation à destination des handicapés, un travail d'équipe avant tout.

mation, renforcent ce côté qualifiant. Grâce à cette alternance, le stagiaire a, à plusieurs reprises, l'occasion d'être confronté à la réalité professionnelle et à ses exigences. Des réajustements peuvent ainsi avoir lieu au Centre, dès leur retour. Formation individualisée enfin, car organisée autour du stagiaire qui est au centre du processus.

♦ **Combien de stagiaires accueillez-vous au cours d'une année ?**

♦ En moyenne 25 stagiaires. Ceux-ci signent des contrats de 24 semaines et peuvent nous quitter dès qu'ils ont une opportunité de trouver un emploi. Il y a donc une certaine rotation. De ce fait, nous organisons au minimum trois entrées de stagiaires par an.

De 75 à 80 %

♦ **Combien ont l'occasion de rejoindre un emploi ?**

♦ Durant les années 1999, 2000 et 2001 entre 75 % et 80 %. L'année dernière, la situation économique étant moins favorable, ce fut un peu moins.

♦ **Quels sont les aménagements prévus dans le Centre, en terme d'infrastructure, pour favoriser le bien-être des personnes handicapées ?**

♦ Le Centre est équipé d'ascenseurs, de sièges ergonomiques, de toilettes adaptées et de larges portes. Des adaptations ergonomiques du matériel sont aussi prévues. Il s'agit d'adaptations plus spécifiques au type de handicap : souris, micro-clavier, écrans 17 pouces...

Après la formation

Comme pour tout autre travailleur qu'ils voudraient engager, les employeurs peuvent bénéficier de mesures de promotion de l'emploi. S'y ajoutent des aides spécifiques accordées par l'AWIPH. Il s'agit de primes au tutorat, à l'intégration, de compensation. Ainsi qu'une intervention financière dans le coût de l'adaptation au handicap d'un travailleur indépendant, du poste de travail.

Si des Centres tels qu'Espace-Formation contribuent à changer le regard sur le handicap, il n'en reste pas moins que les personnes handicapées rencontrent encore de trop nombreux obstacles à leur épanouissement. Gageons qu'à l'occasion de l'Année européenne qui leur est dédiée, de nouvelles pistes viendront s'ajouter à ces initiatives.

☎ (081) 22 27 53

Rosetta FLOCHON

Mieux adapté

Le nouvel arrêté du 7 novembre 2002 insiste davantage sur la spécificité des Centres de formation professionnelle par rapport à d'autres structures telles que le Forem, les IFPME (Instituts de formation pour petites et moyennes entreprises), les EFT (Entreprises de formation par le travail).

Il vise également à renforcer l'adéquation entre l'offre de formation et la demande des entreprises, en tenant compte du tissu économique de la région où se situe le centre.

R.F.